



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
14 juillet 2011
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Cinquante-troisième réunion directive

Genève, 27 et 28 juin et 11 juillet 2011

**Rapport du Conseil du commerce et du
développement sur sa cinquante-troisième réunion
directive**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, les 27 et 28 juin et 11 juillet 2011

Introduction

La cinquante-troisième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a été ouverte par M. Luis Manuel Piantini Munnigh (République dominicaine), Président du Conseil, le lundi 27 juin 2011. Au cours de cette réunion, le Conseil a tenu quatre séances plénières – ses 1067^e à 1070^e séances.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour

A. Coopération entre la CNUCED et l'Union interparlementaire

Décision 506 (EX-53)

Le Conseil du commerce et du développement,

Rappelant les résolutions 57/32 et 57/47 de l'Assemblée générale,

Reconnaît le caractère interétatique tout à fait particulier de l'UIP,

Décide d'aligner les modalités de sa coopération avec l'UIP sur les pratiques de l'Assemblée générale,

Décide de retirer l'UIP de la liste des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès de la CNUCED et de la considérer comme une organisation internationale de parlementaires dotée du statut d'observateur.

*1070^e séance plénière
11 juillet 2011*

B. Dispositions relatives à la participation d'organisations non gouvernementales aux travaux de la CNUCED

Décision 507 (EX-53)

Le Conseil du commerce et du développement,

Rappelant la résolution 1996/31 du Conseil économique et social et le paragraphe 35 f) de la stratégie de communication de la CNUCED (TD/B/56/9/Rev.1) adoptée par le Conseil à sa cinquante-sixième session,

Prenant acte de la note du secrétariat publiée sous la cote TD/B/EX(53)/6,

Décide que dorénavant les organisations non gouvernementales nationales, régionales et sous-régionales aussi bien que les organisations nationales affiliées à une organisation non gouvernementale internationale déjà dotée du statut consultatif auprès de la CNUCED pourront demander à bénéficier du statut consultatif auprès de la CNUCED conformément aux procédures et pratiques régissant la participation des organisations non gouvernementales aux activités de la CNUCED.

*1070^e séance plénière
11 juillet 2011*

C. Accréditation d'organisations de la société civile en vue de la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Décision 508 (EX-53)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Décide* d'adopter les mêmes dispositions pour l'accréditation et la participation de la société civile à la treizième session de la Conférence et à ses réunions préparatoires que pour les Conférences antérieures, étant entendu que toutes les demandes d'accréditation seront soumises aux États membres pour approbation; les organisations de la société civile qui étaient accréditées pour la douzième session peuvent redemander leur accréditation pour la treizième session sans être tenues de fournir à nouveau les documents nécessaires;

2. *Décide aussi* que deux rencontres avec la société civile, les parlementaires et le secteur privé seront organisées dans le cadre des travaux du Comité préparatoire de la treizième session de la Conférence.

*1070^e séance plénière
11 juillet 2011*

D. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires ou qui s'y rattachent

1. Rapport de la Commission du commerce et du développement sur sa troisième session, et ordre du jour de sa quatrième session

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

1. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission du commerce et du développement sur sa troisième session (TD/B/C.I/21) et a approuvé les conclusions concertées qu'il contenait. Il a décidé de reporter la quatrième session de la Commission à la fin de 2012. L'ordre du jour et les thèmes de cette quatrième session de la Commission seraient arrêtés dès que possible après la treizième session de la Conférence qui aurait lieu à Doha (Qatar) en avril 2012.

2. Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement sur sa troisième session, et ordre du jour de sa quatrième session

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

2. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement sur sa troisième session (TD/B/C.II/15). Il a décidé de reporter la quatrième session de la Commission à la fin de 2012. L'ordre du jour et les thèmes de cette quatrième session de la Commission seraient arrêtés dès que possible après la treizième session de la Conférence.

3. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED, M. Petko Draganov, a promis la coopération pleine et entière du secrétariat à la mise en œuvre des décisions du Conseil au sujet des Commissions. En fonction des thèmes retenus pour les réunions des Commissions et du moment où ils seraient arrêtés, le secrétariat pourrait être amené à demander au Conseil de faire preuve de souplesse en ce qui concerne les dates de présentation des documents de présession. Il a néanmoins assuré au Conseil que le secrétariat mettrait tout en œuvre pour établir en temps voulu une documentation de qualité de telle sorte que les Commissions puissent s'acquitter efficacement de leur mandat.

3. Thèmes des prochaines réunions d'experts à session unique

(Point 3 c) de l'ordre du jour)

4. Le Conseil a décidé – à titre exceptionnel et sans créer de précédent – que les deux réunions d'experts à session unique du cycle de réunions en cours n'auraient pas lieu.

4. Rapport du Groupe de travail

(Point 3 d) de l'ordre du jour)

5. Le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa cinquante-septième session (TD/B/WP/227) et a approuvé les conclusions concertées qui y figuraient. Il a aussi pris note du rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa cinquante-huitième session (TD/B/WP/230).

5. Projet de mandat du Groupe de travail

(Point 3 e) de l'ordre du jour)

6. Le Conseil a décidé de demander des éclaircissements au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York concernant les alinéas *a* et *g* du paragraphe 1 du document «Projet de mandat du Groupe de travail» (TD/B/EX(53)/4). En attendant la réponse, il a décidé de reporter l'adoption du projet de mandat du Groupe de travail jusqu'à la prochaine session appropriée du Conseil du commerce et du développement.

E. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes**1. Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil**

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

7. Le Conseil a approuvé les demandes d'inscription présentées par l'Observatoire des PMA et par Consumer Unity and Trust Society (CUTS) International et publiées sous les cotes TD/B/EX(52)/R.1 et TD/B/EX(52)/R.2.

2. Coopération entre la CNUCED et l'Union interparlementaire

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

8. Le Conseil a adopté le projet de décision publié sous la cote TD/B/EX(53)/5. Voir le chapitre I plus haut.

3. Dispositions relatives à la participation d'organisations non gouvernementales aux travaux de la CNUCED

(Point 4 c) de l'ordre du jour)

9. Le Conseil a adopté le projet de décision publié sous la cote TD/B/EX(53)/6. Voir le chapitre I plus haut.

4. Accréditation d'organisations de la société civile en vue de la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

(Point 4 d) de l'ordre du jour)

10. Le Conseil a adopté le projet de décision publié sous la cote TD/B/EX(53)/7. Voir le chapitre I plus haut.

F. Rapport de la sixième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives

(Point 5 de l'ordre du jour)

11. Le Conseil du commerce et du développement a accueilli avec satisfaction le «Rapport de la sixième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives» (TD/RBP/CONF.7/11) et la résolution qui y figurait.

G. Rapport du Conseil sur sa cinquante-troisième réunion directive

(Point 7 de l'ordre du jour)

12. Le Conseil du commerce et du développement a autorisé le Rapporteur à établir la version finale du rapport sur sa cinquante-troisième réunion directive.

II. Résumé du Président

A. Ouverture de la réunion

13. Des déclarations ont été prononcées par: M. Petko Draganov, Secrétaire général adjoint de la CNUCED; le représentant du Lesotho, parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine; le représentant du Ghana, parlant au nom du Groupe africain; le représentant de l'Union européenne; le représentant du Népal, parlant au nom du Groupe des pays les moins avancés (PMA); le représentant d'El Salvador, parlant au nom du Groupe latino-américain et caraïbe; le représentant de la Chine; le représentant de l'Éthiopie; et le représentant de la Thaïlande.

14. Le Secrétaire général adjoint a noté que l'Afrique était en train de rebondir après la récente crise économique mais que des difficultés persistaient. La hausse des prix alimentaires était une source de préoccupation et la nécessité d'engager des réformes structurelles pour réduire la dépendance à l'égard des produits de base et accélérer la diversification économique demeurait un objectif important pour la région. Dans le même temps, l'atonie de la reprise chez ses partenaires commerciaux traditionnels du Nord signifiait que l'Afrique devait demeurer vigilante quant à la pérennité de sa propre reprise. Pour le Secrétaire général adjoint, l'aide devait être considérée comme faisant partie d'un programme de développement plus large et les pays devaient aussi s'atteler au renforcement de leurs capacités productives et à la mobilisation de ressources intérieures accrues pour réduire leur dépendance à l'égard de cette aide. La CNUCED avait décidé de se concentrer sur: a) le renforcement de la cohérence à tous les niveaux pour parvenir à un développement économique durable et réduire la pauvreté, en particulier à travers une intégration et une coopération régionales plus poussées; b) le renforcement du rôle du commerce en tant que moteur du développement, y compris de réduction de la pauvreté; c) l'amélioration d'un environnement propice à tous les niveaux pour renforcer les capacités productives, le commerce et l'investissement; et d) le renforcement de la CNUCED elle-même.

15. Des représentants ont noté que les résultats économiques positifs affichés récemment par les pays en développement étaient dus en large partie aux prix élevés mais

instables des produits de base. L'aide publique au développement (APD), les flux d'investissement étranger direct (IED), les envois de fonds, la mobilisation des ressources intérieures et d'autres efforts novateurs en matière de mobilisation de ressources qui étaient nécessaires au financement du développement restaient essentiels, tout comme l'assistance technique et le renforcement des capacités. Les efforts déployés par la CNUCED dans le domaine de l'agriculture ont été salués.

16. Des intervenants ont demandé à la CNUCED d'intensifier ses activités en Afrique, dans ses trois grands domaines d'action qu'étaient la recherche et l'analyse directive, la coopération technique et la formation de consensus. Des moyens plus concrets ont aussi été préconisés pour que, dans sa collaboration avec les gouvernements, les partenaires et les institutions de développement de la région africaine, la CNUCED contribue à la mise en œuvre du programme de l'Union africaine et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) d'une manière plus directe et plus tangible. Certains représentants ont demandé le renforcement de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux.

17. Pour certains: a) le régime d'aide actuellement en vigueur correspondait davantage aux priorités et aux intérêts des donateurs qu'aux besoins et aux priorités réels des bénéficiaires; b) le régime international de l'aide était dépassé; c) l'architecture actuelle de l'aide prenant les moyens pour des fins; et d) un problème préoccupant persistait, celui de l'écart entre l'aide promise et l'aide réelle.

18. Certains représentants ont dit que le développement de l'Afrique devait être pris en main par les Africains eux-mêmes, mais que la communauté internationale du développement devait les accompagner en fournissant des conseils sur les politiques à suivre et une assistance technique et en encourageant l'échange de meilleures pratiques et d'expériences avec d'autres régions.

19. Pour certains représentants, la troisième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement de la CNUCED, tenue en mai 2011, avait été l'occasion d'un fructueux débat sur la promotion de l'investissement pour le développement et avait confirmé l'importance vitale du développement des infrastructures et du renforcement des capacités productives pour la pérennité de la croissance économique et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement. D'aucuns ont toutefois jugé regrettable que la Commission ne soit pas parvenue à des conclusions concertées pendant le temps qui lui était imparti pour la session. Quoi qu'il en soit, les représentants ont encouragé la Commission à poursuivre son travail, reconnu pour sa qualité et sa grande utilité.

20. Des représentants ont estimé que la Commission du commerce et du développement, tenue en juin 2011, avait abordé deux sujets aussi pertinents qu'intéressants: l'examen de l'évolution du système commercial international et le renforcement de sa contribution au développement et à la reprise économique d'une part et, d'autre part, l'intégration des pays en développement dans les chaînes mondiales d'approvisionnement, y compris en ajoutant de la valeur à leurs exportations. Certains ont indiqué qu'ils seraient favorables à la poursuite des travaux de recherche et d'analyse menés par la CNUCED, aux niveaux national et international, en vue d'aider les pays en développement à intégrer les chaînes mondiales d'approvisionnement. La coopération tant régionale que Sud-Sud et triangulaire était jugée nécessaire au renforcement des capacités productives des pays africains.

21. Des représentants se sont félicités de la place importante faite à l'Afrique pendant la session. Ils ont aussi salué le thème principal et les thèmes subsidiaires retenus pour la treizième session de la Conférence. D'aucuns ont aussi fait l'éloge du document établi par le secrétariat de la CNUCED et intitulé «Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique»

(TD/B/EX(53)/2) et ont demandé aux régions qui rencontraient les mêmes problèmes de coopérer avec les pays africains.

B. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique

(Point 2 de l'ordre du jour)

22. Le Conseil a pris note des deux documents établis par le secrétariat: a) «Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique» (TD/B/EX(53)/2); et b) «Renforcer l'efficacité de l'aide: de Paris à Busan» (TD/B/EX(53)/3). Le secrétariat a présenté brièvement les activités réalisées par la CNUCED pendant la période considérée. De nombreux représentants ont remercié la CNUCED pour ses activités de recherche, de coopération technique et de formation de consensus et leur contribution au développement économique de l'Afrique.

23. Pendant le débat qui a suivi l'exposé du secrétariat, plusieurs représentants ont noté que les résultats économiques récents enregistrés par l'Afrique étaient en grande partie dus à l'envolée des prix des produits de base, qui contribuait à l'instabilité macroéconomique de la région. Il restait beaucoup à faire pour améliorer les infrastructures «immatérielles» (telles que les systèmes juridique, réglementaire et financier) et «matérielles» (telles que les routes et les ponts), moderniser les capacités productives dans le secteur primaire non extractif, faciliter l'engagement des entreprises dans des activités à valeur ajoutée et dans les chaînes mondiales d'approvisionnement, développer les activités régionales, renforcer le commerce intra-africain, réduire l'insécurité alimentaire et améliorer la qualité de la croissance. L'APD, les IED, les envois de fonds, la mobilisation de ressources intérieures et d'autres ressources innovantes pour le financement du développement seraient nécessaires à la réalisation de ces activités.

24. Des remerciements ont été adressés à la CNUCED pour avoir appelé l'attention des décideurs sur la nécessité de développer les capacités productives, notamment dans le domaine de l'agriculture. Elle a été invitée à redoubler d'efforts pour appuyer la mise en œuvre du programme d'action d'Istanbul, conclu récemment. Il lui a également été demandé de mettre en pratique quelques-unes des idées et des recommandations formulées dans *Les pays les moins avancés – Rapport 2010: Vers une nouvelle architecture internationale du développement pour les PMA* et dans *Le développement économique en Afrique – Rapport 2010: La coopération Sud-Sud: l'Afrique et les nouvelles formes de partenariat pour le développement*. Il fallait en effet renforcer l'État pour qu'il soit en mesure de contribuer d'une manière décisive au développement, en particulier dans les PMA.

25. Le rapport intitulé «Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique» a été accueilli positivement par les représentants. Ils ont été nombreux à apprécier le fait que le secrétariat ait mis en avant l'impact de ses activités sur le continent, comme cela lui avait été recommandé lors de précédentes réunions directives du Conseil. Des représentants ont souligné la nécessité pour le rapport de continuer de présenter l'impact des travaux de la CNUCED alors que la communauté internationale du développement réclamait plus d'efficacité en matière d'aide et de développement. Un représentant a noté que les activités de l'Organisation en Afrique étaient en phase avec les programmes nationaux et régionaux de développement et qu'elles étaient déterminées par la demande. Il a néanmoins été suggéré que la CNUCED engage un dialogue avec les bénéficiaires en vue de réaliser des évaluations plus ciblées et plus spécifiques de manière à renforcer l'efficacité de sa contribution. Il a aussi été suggéré qu'elle entreprenne des activités de coopération technique lorsque celles-ci pouvaient augmenter la valeur ajoutée et avoir des effets utiles pour le pays et qu'elle évalue ensuite l'impact de ces activités.

26. Les représentants ont félicité la CNUCED pour l'établissement d'un groupe de direction du NEPAD chargé de renforcer la coordination interne de ses activités en faveur de l'Afrique. L'un d'eux a suggéré que la CNUCED collabore avec l'Institut international pour le commerce et le développement, en Thaïlande, afin de mener des travaux conjoints sur les incidences et l'évolution de la libéralisation du commerce dans les pays africains. Un certain nombre de représentants se sont aussi exprimés en faveur d'une intensification des échanges de données d'expérience entre la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et l'Afrique.

27. Un représentant a demandé que la CNUCED renforce ses interventions en Afrique dans les domaines ci-après: le développement de l'assurance, la promotion du développement industriel et de la mise à niveau technologique, l'aide au commerce, les changements climatiques et les technologies de l'information et de la communication (TIC). Un autre a prôné l'adoption de nouvelles mesures pour améliorer la conception et la diffusion de technologies, notamment de technologies fondées sur les énergies renouvelables grâce à des stratégies, telles que les partenariats public-privé et le recours à l'IED. Il a également encouragé la CNUCED à aider les pays africains dans le domaine de la statistique et de la collecte de données afin d'aider les investisseurs étrangers et les petites et moyennes entreprises (PME) à prendre des décisions éclairées en matière d'investissement. Il a été suggéré que la CNUCED concentre ses travaux de recherche en Afrique sur les questions de l'intégration régionale, de la diversification économique et du rôle du secteur privé dans le renforcement des capacités productives. Certains représentants lui ont aussi demandé de renforcer sa collaboration avec les institutions africaines pour la mise en œuvre du programme du NEPAD en vue d'obtenir de meilleurs résultats en matière de développement.

28. De nombreux représentants ont souligné la nécessité de faire davantage en faveur de la région africaine et de renforcer la Section Afrique et la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux. À cet égard, ils ont demandé à la CNUCED de s'employer plus activement à appliquer les conclusions concertées des précédentes sessions du Conseil concernant l'augmentation des ressources de la Division.

29. Certains représentants ont pris note des efforts déployés par le Conseil pour renforcer le rôle du Groupe de travail. Ils ont insisté sur la nécessité d'approuver le projet de mandat sur l'amélioration du fonctionnement du Groupe de travail et de le communiquer à l'Assemblée générale pour approbation. Un certain nombre de représentants a aussi noté que l'Observatoire des PMA et Consumer Unity and Trust Society (CUTS) International figuraient à présent parmi les organisations non gouvernementales (ONG) autorisées à participer aux travaux de la CNUCED.

Réunion-débat sur le thème «Renforcer l'efficacité de l'aide: de Paris à Busan»

30. Une réunion-débat sur le thème «Renforcer l'efficacité de l'aide: de Paris à Busan», a eu lieu au titre d'une partie du point 2) de l'ordre du jour. M. Jon Lomoy, Directeur, Direction de la coopération pour le développement, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Paris, était l'intervenant principal de la réunion-débat qui comptait trois autres intervenants: a) M. Samuel Wangwe, Président exécutif, Daima Associates Ltd., République-Unie de Tanzanie; b) M^{me} Ingrid Mutima, Spécialiste de la mobilisation des ressources extérieures, Ministère des finances et de la planification économique, Rwanda; et c) M^{me} Helen Allotey, Directrice, Relations économiques extérieures, Ministère des finances et de la planification économique, Ghana. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED, M. Petko Draganov, a prononcé une allocution liminaire au début de la réunion-débat.

31. Les intervenants ont débattu des questions suivantes:

- a) Comment l'aide peut-elle être utilisée pour catalyser d'autres formes de financement du développement et jeter les bases nécessaires pour sortir à moyen-long terme de la dépendance à l'aide?
- b) Comment la communauté des donateurs peut-elle améliorer la qualité de l'aide versée aux bénéficiaires?
- c) Comment les enseignements de la coopération Sud-Sud peuvent-ils contribuer à une plus grande efficacité de l'aide?
- d) Quelle sorte de mécanismes institutionnels doivent-ils être mis en place par les gouvernements africains pour améliorer la qualité de l'aide?
- e) Quelles sont les attentes de l'Afrique pour la quatrième Conférence de haut niveau sur l'efficacité de l'aide?

32. Les principales recommandations formulées et questions soulevées dans le cadre de l'allocation liminaire, de l'allocation principale, du débat et du dialogue qui a suivi étaient les suivantes:

a) Honorer les engagements existants – L'Afrique fait face à des défis immenses en matière de développement, dont la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la recherche de solutions au problème des changements climatiques, la prévention et la réduction des conflits, et la recherche de solutions au problème de la cherté des produits alimentaires et de l'énergie. La mobilisation de ressources intérieures et extérieures sera essentielle pour relever ces défis. Malgré le récent accroissement des flux d'APD à destination de l'Afrique, les donateurs n'ont pas encore honoré les engagements internationaux qui ont été pris envers la région. Il est nécessaire qu'ils intensifient leurs efforts dans ce domaine;

b) L'efficacité de l'aide dépend aussi de son volume – Une impression qui ressort souvent du débat sur l'efficacité de l'aide est qu'il existe une cloison étanche entre la qualité de l'aide et son volume. Or le volume de l'aide est l'un des facteurs qui détermine son efficacité. Il faut donc que les donateurs et les bénéficiaires comprennent que l'accroissement du volume de l'aide à l'Afrique est une condition indispensable de l'amélioration de sa qualité;

c) Utilisation de l'aide et fourniture de l'aide – L'efficacité de l'aide dépend à la fois de la qualité de son utilisation et de la qualité de sa fourniture. La qualité de son utilisation dépend principalement des pratiques des bénéficiaires; celle de sa fourniture, des pratiques des donateurs. Le cas du Ghana et du Rwanda a montré que si des progrès importants ont été effectués dans la qualité de l'utilisation de l'aide au niveau des pays, il n'y a pas eu de progrès sensibles dans la qualité de sa fourniture. Des efforts supplémentaires de la part des donateurs pour rendre l'aide moins imprévisible et moins fragmentée, pour s'appuyer davantage sur les systèmes nationaux et pour réduire les conditions associées à l'aide, contribueront à améliorer la qualité de sa fourniture;

d) Importance de la prise en charge de l'aide par les pays – La prise en charge par les pays de l'aide et du développement est importante pour renforcer l'efficacité de l'aide. Si les pays bénéficiaires doivent utiliser l'aide pour remplir leurs objectifs nationaux de développement, ils doivent pouvoir prendre en charge sa fourniture et sa gestion. En particulier, ils doivent pouvoir s'assurer qu'elle réponde à leurs besoins et à leurs priorités de développement. Pour que les pays africains soient en mesure d'exercer cette responsabilité avec succès, il convient de s'attaquer à la dimension psychologique de la dépendance vis-à-vis de l'aide. Elle mine la capacité des pays bénéficiaires de prendre les rênes et d'assumer la responsabilité de leur développement. Il faut donc faire largement connaître les cas de gouvernements bénéficiaires qui ont su s'affirmer dans la relation donateurs-bénéficiaires. Si la prise en charge par les pays est importante, il convient aussi

de tenir compte des contextes régionaux, le développement étant de plus en plus influencé par la coopération régionale;

e) Utilisation systématique des systèmes en place dans les pays – Malgré les progrès accomplis par les pays bénéficiaires qui disposent aujourd’hui de systèmes et d’institutions de meilleure qualité, les donateurs montrent toujours peu d’empressement à les utiliser. C’est d’ailleurs l’un des points sur lesquels les avancées ont été les plus timides ces dernières années. Il convient aussi d’intégrer l’aide dans les mécanismes de trésorerie, de comptabilité et d’audit dans les pays bénéficiaires. Le meilleur moyen de s’attaquer au problème de la fragmentation de l’aide, tant bilatérale que multilatérale, consiste à renforcer les systèmes locaux. Il importe néanmoins de le faire d’une manière transparente et crédible;

f) Amélioration de l’information sur les flux d’aide – Il est nécessaire d’améliorer la quantité et la qualité de l’information sur les flux d’aide afin de renforcer l’efficacité de cette aide. S’agissant des pays bénéficiaires, les gouvernements devraient déployer davantage d’efforts pour informer tous les acteurs locaux. Pour leur part, les donateurs doivent informer les organisations de la société civile travaillant dans les pays bénéficiaires. Par ailleurs, les nouveaux donateurs devraient fournir davantage d’informations sur les activités de coopération au développement qu’ils réalisent dans les pays bénéficiaires. À cet égard, il faut renforcer la coopération entre donateurs et bénéficiaires afin d’améliorer les statistiques relatives à l’aide;

g) Nécessité d’élaborer des stratégies en vue de sortir de la dépendance à l’aide – Les pays africains devraient disposer de stratégies en vue de sortir à moyen-long terme de leur dépendance vis-à-vis de l’aide. Bien que celle-ci soit nécessaire à court terme, elle devrait être employée pour éviter une dépendance à long terme. Une manière d’y parvenir est de mettre l’aide à profit pour renforcer les capacités de mobilisation des ressources intérieures. Elle pourrait servir à catalyser d’autres formes de financement du développement, telles que les IED, le commerce et le financement du commerce. Il existe déjà des indications selon lesquelles les flux de capitaux privés comme sources de financement du développement en Afrique progressent plus rapidement que les flux d’aide. Compte tenu de l’hétérogénéité des pays africains, on ne saurait s’attendre à ce qu’ils sortent de leur dépendance à l’aide tous en même temps. Cette sortie se produira à des moments différents, en fonction de leur niveau de développement;

h) Reconnaissance du lien entre aide et commerce – L’efficacité de l’aide est aussi influencée par la nature du système commercial multilatéral. Les incohérences existant entre les politiques commerciales et les politiques d’aide des pays donateurs ont des incidences non négligeables sur l’efficacité de l’aide dans les pays bénéficiaires. Lorsque les donateurs fournissent de l’aide aux pays bénéficiaires tout en leur imposant des mesures commerciales qui limitent la capacité de ces derniers de faire du commerce, ils les empêchent de remplir leurs objectifs de développement. Il importe donc que l’aide soit fournie d’une manière qui permette aux bénéficiaires de participer plus activement au système commercial multilatéral et de progresser le long de la chaîne de valeur;

i) Rapport entre efficacité de l’aide et efficacité du développement – On ne saurait trop insister sur le rapport entre efficacité de l’aide et efficacité du développement, la première ayant pour objectif de renforcer la seconde. Une aide plus efficace aurait plus d’impact sur les pays bénéficiaires et, partant, sur leur développement. Dans le débat sur l’efficacité de l’aide, il est important de tenir compte des capacités des pays bénéficiaires. Il est tout aussi important de prendre en compte divers modes de coopération pour le développement – par exemple Sud-Sud ou Nord-Sud. Dans ce contexte, les donateurs devraient respecter le mode de coopération choisi par les bénéficiaires. Enfin, il est important, aussi, que les pays bénéficiaires considèrent la coopération Sud-Sud comme un complément plutôt que comme un substitut de la coopération Nord-Sud;

j) Responsabilité mutuelle – Dans le débat sur l’efficacité de l’aide, la question de la responsabilité semble concerner davantage les pays bénéficiaires que leurs partenaires

de développement. Or, pour que l'aide soit efficace, la responsabilité doit être mutuelle. On observe également une tendance qui veut que les pays bénéficiaires aient plus de comptes à rendre aux donateurs qu'aux parties prenantes locales. Il est nécessaire que les gouvernements bénéficiaires soient davantage comptables devant leurs partenaires locaux pour assurer une véritable prise en charge du processus. Une meilleure gouvernance nationale qui reconnaît les valeurs et les cultures locales peut contribuer à la réalisation de cet objectif. Il convient donc également d'élaborer des indicateurs clairs et objectifs de bonne gouvernance;

k) Amélioration de la coordination de l'aide au niveau national – Il faut que les pays bénéficiaires améliorent la coordination de l'aide au niveau national. Pour ce faire, ils doivent renforcer le contrôle qu'ils exercent sur la gestion et la fourniture de l'aide afin de s'assurer qu'elle réponde à leurs besoins et à leurs priorités de développement. En outre, la coordination devrait concerner aussi bien l'aide reçue des donateurs traditionnels que les flux financiers publics accordés dans cadre de la coopération Sud-Sud.

III. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 1 de l'ordre du jour)

33. À sa séance plénière d'ouverture, le 27 juin 2011, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/EX(53)/1; l'ordre du jour se lisait donc comme suit:

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique.
3. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires ou qui s'y rattachent:
 - a) Rapport de la Commission du commerce et du développement sur sa troisième session, et ordre du jour de sa quatrième session;
 - b) Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement sur sa troisième session, et ordre du jour de sa quatrième session;
 - c) Thèmes des prochaines réunions d'experts à session unique;
 - d) Rapport du Groupe de travail;
 - e) Projet de mandat du Groupe de travail.
4. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
 - a) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil;
 - b) Coopération entre la CNUCED et l'Union interparlementaire;
 - c) Dispositions relatives à la participation d'organisations non gouvernementales aux travaux de la CNUCED;
 - d) Accréditation d'organisations de la société civile en vue de la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
5. Rapport de la sixième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives.
6. Questions diverses.
7. Rapport du Conseil sur sa cinquante-troisième réunion directive.

Annexe

Participation*

1. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la réunion:

Afrique du Sud	Israël
Algérie	Italie
Allemagne	Jamaïque
Angola	Japon
Arabie saoudite	Jordanie
Argentine	Kazakhstan
Autriche	Koweït
Azerbaïdjan	Lesotho
Bahreïn	Madagascar
Bélarus	Mali
Bénin	Maroc
Brésil	Mauritanie
Brunéi Darussalam	Mexique
Burkina Faso	Népal
Cambodge	Nicaragua
Cameroun	Nigéria
Canada	Oman
Chine	Panama
Chypre	Philippines
Congo	Pologne
Côte d'Ivoire	Portugal
Cuba	République arabe syrienne
El Salvador	République dominicaine
Espagne	République tchèque
États-Unis d'Amérique	Roumanie
Éthiopie	Rwanda
ex-République yougoslave de Macédoine	Singapour
Fédération de Russie	Soudan
Finlande	Suisse
France	Thaïlande
Ghana	Togo
Guatemala	Turquie
Hongrie	Ukraine
Indonésie	Venezuela (République bolivarienne du)
Iran (République islamique d')	Viet Nam
Iraq	Yémen
	Zambie

* La liste des participants porte la cote TD/B/EX(53)/Inf.1.

2. Le représentant de l'État membre de la CNUCED ci-après, qui n'est pas membre du Conseil du commerce et du développement, a participé à la réunion:

Saint-Siège.

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la réunion:

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique;

Organisation internationale de la Francophonie;

Union africaine;

Union européenne.

4. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la réunion:

Commission économique pour l'Europe;

Centre du commerce international CNUCED/OMC.

5. Les institutions spécialisées ou organisations apparentées ci-après étaient représentées à la réunion:

Organisation mondiale du commerce;

Union internationale des télécommunications.

6. Les intervenants ci-après ont participé à la réunion:

M. Jon **Lomoy**, Directeur, Direction de la coopération pour le développement, Organisation de coopération et de développement économiques.

M. Samuel **Wangwe**, Président exécutif, Daima Associates Ltd., République-Unie de Tanzanie.

M^{me} Ingrid **Mutima**, Spécialiste de la mobilisation des ressources extérieures, Ministère des finances et de la planification économique, Rwanda.

M^{me} Helen **Allotey**, Directrice, Relations économiques extérieures, Ministère des finances et de la planification économique, Ghana.
